

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LOUDUN**

SEANCE DU 8 AVRIL 2026

Date de la convocation
2.04.2026

Nombre de conseillers
En exercice 29
Présents 25
Votants 28

L'an deux mille vingt six
le huit avril,
à 20 H, le Conseil Municipal de LOUDUN,
régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans
le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Joël DAZAS,
Maire de Loudun.

Secrétaire de séance : Mme Elise AUTSON

ETAIENT PRESENTS :

M. DAZAS, Maire ; Mme MOUSSEAU, M. ROUX, M. DOUX, Mme VAUCELLE, M. POINSON, Adjoints ; M. AUCHER,
M. THIBAUT, Mme LE DUC, Mme ENON, Mme MAUBERGER, M. OLIVIER, Mme FERRE (Maire délégué de Rossay),
Mme PELLETIER, M. MORIN, M. HAESE, Mme PROD'HOMME, Mme RONTARD, M. LETAIN, M. BOYER, Mme AUTSON,
Mme ARNAUDO-RONTARD, M. BRANCO-NUNES, M. BONNET, M. SERGENT, Conseillers municipaux.

ABSENTS EXCUSÉS:

Mme LEGEARD, Mme BLONDEL, M. GANDIER, Mme MULA
Pouvoir de Mme Nathalie LEGEARD à Mme Laurence MOUSSEAU
Pouvoir de Mme Céline BLONDEL à M. Gilles ROUX
Pouvoir de Mme Isabelle MULA à M. Romain BONNET

OBJET DE LA DELIBERATION :
Rapport d'orientations budgétaires 2026

M. Gilles ROUX, Adjoint au maire, donne lecture du rapport suivant :

Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le vote du budget doit être précédé de la tenue d'un débat d'orientations budgétaires (DOB) selon l'ordonnance du 26 août 2005, n° 2005- 1027 modifié par la LOI n° 2015-991 du 7 août 2015 - art. 107 : « Dans les communes de 3500 habitants et plus, le maire présente au conseil municipal, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Ce rapport donne lieu à un débat au conseil municipal, dans les conditions fixées par le règlement intérieur prévu à l'article L. 2121-8. Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique. »

Dans le cadre du référentiel de la M57, le débat sur les orientations budgétaires doit intervenir dans un délai de 10 semaines maximum, avant le vote du budget primitif (CGCT Article L 5217-10-4)

Première étape du cycle budgétaire annuel des collectivités locales, le débat d'orientation budgétaire est une étape essentielle de la procédure budgétaire qui permet de rendre compte de la gestion de la Ville. Il participe à l'information des élus et favorise la démocratie participative des assemblées délibérantes en facilitant les discussions sur les priorités et les évolutions de la situation financière préalablement au vote du budget primitif.

.../...

Accusé de réception de la Sous-Préfecture

Acte rendu exécutoire après transmission
en Sous-Préfecture le :17. AVR. 2026.....

Publié le :17 AVR. 2026.....

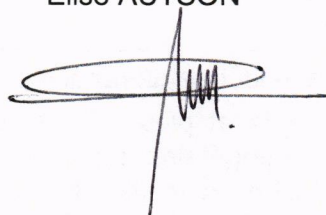
Notifié le :

Ce rapport est prévu à l'article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales. Il comporte les informations suivantes :

- ⇒ Les orientations budgétaires envisagées par la Commune portant sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes en fonctionnement comme en investissement,
- ⇒ La présentation des engagements pluriannuels, notamment les orientations envisagées en matière d'investissement,
- ⇒ Des informations relatives à la structure et à la gestion de l'encours de la dette,
- ⇒ Les évolutions des dépenses réelles de fonctionnement et du besoin de financement de la collectivité.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé, PREND ACTE de la tenue du débat d'orientations budgétaires relatif à l'exercice 2026 sur la base de la note de synthèse (ROB) annexée à la présente délibération.

La secrétaire de séance,
Elise AUTSON



Pour extrait conforme,
Le Maire,
Joël DAZAS





RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES



CONSEIL MUNICIPAL
DU 8 Avril 2026

SOMMAIRE

Préambule

LES DONNEES GENERALES POUR LA CONSTRUCTION DU BUDGET

- I. Contexte international / Européen et national
- II. Le Projet de Loi de finances 2026 (PLF 2026)
- III. La situation de la collectivité

ANALYSE RETROSPECTIVE 2024-2025

- IV. Les soldes intermédiaires de gestion (épargne)
- V. Evolution des dépenses de fonctionnement
- VI. Evolution des recettes de fonctionnement
- VII. Structure de la dette
- VIII. Les budgets annexes

LES ORIENTATIONS POUR LA CONSTRUCTION DU BUDGET

- IX. Hypothèses d'évolution des dépenses et recettes 2025 - 2026
- X. Plan pluriannuel d'investissement

Préambule

Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le vote du budget doit être précédé de la tenue d'un débat d'orientation budgétaire (DOB) selon l'ordonnance du 26 août 2005, n° 2005- 1027 modifié par la LOI n° 2015-991 du 7 août 2015 - art. 107 : « *Dans les communes de 3500 habitants et plus, le maire présente au conseil municipal, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Ce rapport donne lieu à un débat au conseil municipal, dans les conditions fixées par le règlement intérieur prévu à l'article L. 2121-8. Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique.* »

Mais dans le cadre du référentiel de la M57, le débat sur les orientations budgétaires doit intervenir dans un délai de 10 semaines maximum, avant le vote du budget primitif (CGCT, Article L5217-10-4).

Première étape du cycle budgétaire annuel des collectivités locales, le débat d'orientation budgétaire est une étape essentielle de la procédure budgétaire qui permet de rendre compte de la gestion de la Ville. Il participe à l'information des élus et favorise la démocratie participative des assemblées délibérantes en facilitant les discussions sur les priorités et les évolutions de la situation financière préalablement au vote du budget primitif. Ce rapport est prévu à l'article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales

Il comporte les informations suivantes :

- Les orientations budgétaires envisagées par la Commune portant sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes en fonctionnement comme en investissement.
- La présentation des engagements pluriannuels, notamment les orientations envisagées en matière d'investissement.
- Des informations relatives à la structure et à la gestion de l'encours de la dette.
- Les évolutions des dépenses réelles de fonctionnement et du besoin de financement de la collectivité.

Afin de permettre aux citoyens de disposer d'informations claires et lisibles, ce rapport doit être accessible de manière dématérialisée, site internet de la collectivité, dans un délai d'un mois après son adoption (Décret 2016-834 du 23 juin 2016).

Il est transmis au Président de la Communauté de communes dans les quinze jours qui suivent sa tenue (Décret 2016-841 du 24 juin 2016).

Il est important de rappeler le contexte dans lequel va s'inscrire l'exercice budgétaire de l'année 2026.

LES DONNEES GENERALES POUR LA CONSTRUCTION DU BUDGET

I / Le contexte international / européen et national

1/ L'environnement économique (Source Caisse épargne)

Monde : la croissance mondiale résiste malgré de multiples Chocs

Pour les deux prochaines années, La Caisse d'épargne prévoit une croissance mondiale en léger ralentissement, à 2,9 % en 2025 et 2,8 % en 2026, après 3,0 % en 2024. Cela reste une performance remarquable alors que l'activité fait face à de nombreux chocs, à commencer par les droits de douane de l'administration américaine.

Aux États-Unis, l'activité ralentirait à 1,8 % en 2025 et 2026, après 2,8 % en 2024, un rythme qui reste élevé. En zone euro, la croissance est attendue à 1,3 % cette année et serait quasi inchangée en 2026 (1,2 %), même si celle-ci ferait face à des forces contraires (relance de l'investissement en Allemagne, impact négatif des droits de douane). Au Royaume-Uni, la croissance serait proche de celle observée en zone euro (1,4 % en 2025 et 1,2 % en 2026). En Chine, l'activité resterait autour de 5 % (5 % en 2025 et 4,8 % en 2026), malgré les droits de douanes US.

Côté politique monétaire, la Fed poursuivrait son cycle de baisses de taux, tandis que la BCE s'arrêterait à 2 %. La BCE considère qu'elle est « bien positionnée » pour faire face aux différents chocs, ce qui justifie un statu quo à 2 %. La Banque d'Angleterre continuerait son cycle de baisse de taux mais à un rythme prudent compte tenu d'une inflation toujours élevée. Aux États-Unis, la Fed a commencé son cycle de baisses de taux en septembre 2025 et celui-ci se poursuivrait jusqu'en avril 2026 pour un taux terminal à 3 % (borne haute des taux Fed Funds) sur fond de ralentissement du marché du travail et malgré des risques inflationnistes liés aux droits de douane. A rebours, la Banque du Japon augmenterait une dernière fois ses taux en décembre 2025, à 0,75 %.

Les risques sur la croissance mondiale demeurent élevés. Les effets de la hausse des droits de douane ne sont pas encore pleinement ressentis et les tensions géopolitiques avec la Russie et au Moyen- Orient demeurent élevées.

A l'inverse, une détente sur les droits de douane, la relance allemande et le virage de la défense en Europe constituent des relais de croissance qui pourraient être supérieurs à nos attentes.

Zone euro : une croissance en ordre dispersé

Scénario de croissance :

La croissance en zone euro s'établirait à 1,3 % en 2025 puis 1,2 % en 2026 après 0,8 % en 2024. Une partie de la bonne performance de la croissance en zone euro traduit une anticipation Des droits de douanes US, avec une forte hausse des exportations de biens européens vers les États-Unis au 1er semestre 2025.

La croissance européenne est tirée par les pays du Sud de l'Europe avec une croissance attendue à 2,9 % en Espagne. La croissance française résiste malgré l'incertitude politique (+0,9 %), alors que l'activité reste faible en Allemagne (0,3 %) et en Italie. L'année prochaine, la croissance allemande redémarrerait (+1,3 %) sous l'effet d'un plan de relance massif, qui bénéficierait à l'ensemble de la zone euro.

Inflation :

L'inflation resterait en moyenne légèrement au-dessus de la cible de la BCE cette année, à 2,1 %, avant de fléchir plus nettement l'année prochaine à 1,7 %, sous les effets cumulés de l'appréciation de l'euro et de la baisse des prix du pétrole et du gaz.

L'inflation hors énergie et alimentation resterait un peu supérieure à 2 %, avec une inflation des services toujours élevée dans certains pays et notamment en Allemagne où le salaire minimum est attendu en hausse de 14 %

France : l'activité résiste à l'incertitude politique

Croissance : Les prévisions anticipent une croissance de 0,9 % en 2025 et 1,0 % en 2026.

La croissance française a été particulièrement dynamique au 3ème trimestre 2025 (+0,5 % T/T) notamment grâce à la bonne performance des points forts de l'économie française, à commencer par l'aéronautique dont le rythme des livraisons continuerait d'augmenter au cours des prochains trimestres.

L'incertitude politique, qui a coûté 0,2 à 0,3 point de pourcentage de croissance en 2025, continuerait à freiner la reprise en 2026, en particulier la consommation des ménages et l'investissement des entreprises.

Inflation : Prévision d'une inflation (IPCH) de 1,0 % en 2025 et de 1,7 % en 2026, après 2,3 % en 2024.

L'inflation française est la plus faible de la zone euro (à l'exception de Chypre), celle-ci ayant été tirée à la baisse par la baisse des prix des tarifs réglementés de l'électricité de 15 % en février 2025. L'inflation française resterait modérée en 2026, ce qui s'explique par :

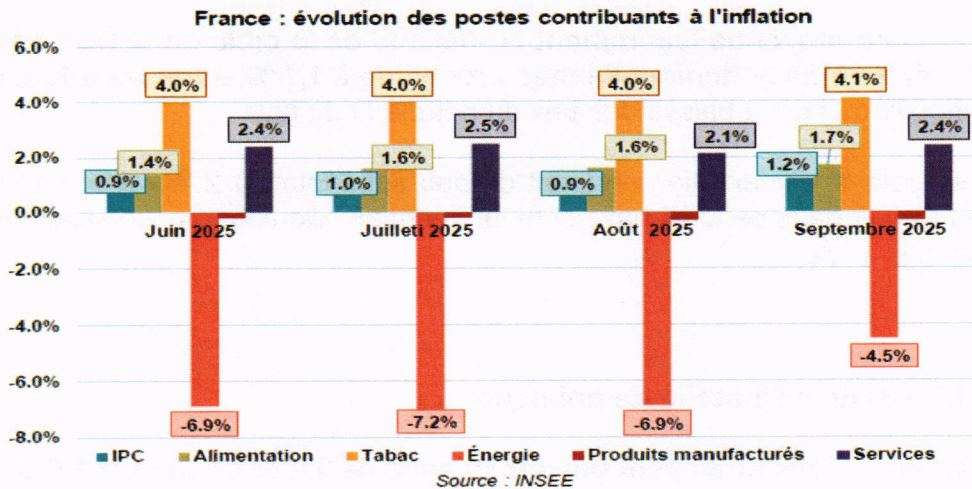
- la baisse des prix du pétrole et du gaz et l'appréciation de l'euro,
- la modération des salaires dans un contexte de ralentissement de l'emploi et de croissance légèrement sous le potentiel.

Des chiffres clés :

Le résumé des grandes tendances à venir pour l'année 2026

	2025	2026
Croissance	+0.9 %	+ 1.0%
Déficit public	-5.4%	-5.0%
Endettement (en % du PIB)	114.7%	118%
Inflation	1.0%	1.7%

(Source Finances Active)



Sur le front des prix, l'inflation poursuit sa décélération. En septembre 2025, l'indice des prix à la consommation a progressé de +1,2 % sur un an, selon l'INSEE. L'indice harmonisé européen (IPCH) s'élève à +1,1%. La hausse des prix est désormais concentrée dans les services (+2,4 %), tandis que les prix de l'énergie reculent fortement (-4,5 % sur un an) et que l'alimentation se stabilise. Cette inflation modérée marque la fin du cycle inflationniste post-pandémie et permet un certain apaisement sur le plan monétaire. Elle contribue également à une stabilisation du pouvoir d'achat, bien que la croissance des salaires réels reste contenue.

2/ Le projet de Loi de finances 2026

Le **Projet de loi de finances 2026** déposé le 14 octobre 2025, a été examiné en séance plénière à l'Assemblée Nationale (AN) depuis le 24 octobre 2025. Après avoir rejetée la première partie le 22 novembre 2025, l'AN a transféré le texte au Sénat le 24 novembre 2025.

Une discussion a commencé au Sénat en première lecture le 27 novembre qui a abouti à un vote positif de la première partie le 4 décembre 2025.

L'assemblée devait voter le 15 décembre 2025, le PLF, faute d'accord, le vote a été reporté à 2026 et le gouvernement a promulgué le 26 décembre 2025 le Projet de Loi Spéciale qui permet à l'Etat de fonctionner sans loi de finances votée.

L'examen du PLF a repris le 13 janvier 2026 mais sans aboutir le 49.3 a été utilisé encore cette année. Le **02/02/2026** c'est l'adoption définitive par le Parlement puis **Saisine** du conseil constitutionnel et le **19/02/2026** décision du conseil constitutionnel. Le 20/02/2026 est promulgué Le PLF 2026.

Aussi ce nouveau PLF soulève de points d'attention pour la construction du budget 2026 puisque l'effort demandé aux collectivités en 2026 avoisinerait les 2 milliards d'euros.

Les points d'attention sont les suivants :

- Le principe veut que les **PSR (Prélèvement sur recettes) 2026** soient **équivalent à 2025**, cela implique que le versement du PSR sera fait en fonction du droit en vigueur (par 1/12^{ème} pour la commune) et le cas échéant engendrera une régularisation ultérieure.

- La Dotation Globale Forfaitaire (DGF) devrait subir le même sort à savoir **DGF 2026=DGF2025 avec versement par 12^{ème} mais une interrogation subsiste sur le mode de calcul utilisé pour la répartition ente collectivité locale**
- Revalorisation forfaitaire des valeurs locatives cadastrales, passant de +1.7% à **+0.8%**
- Taux de cotisation CNRACL : Cotisation employeur de +30.65% à +31.65% au 1^{er} janvier 2025 et augmentation de 3 points/ an, **le taux passe donc en 2026 à 37.65%** contre 34.65% en 2025 **et continuera d'évoluer pour atteindre 43.65% en 2028**
- **Poursuite de la prise en compte de la correction des indicateurs financiers et fiscaux** (prise en compte à hauteur de **40% en 2026** (en pour parler de laisser 60%) contre 60% en 2025)
- **Des mises à jour sur le montant de l'imposition forfaitaire sur les pylônes, des tarifs de l'IFER (prévision de +1.3%) et de la valeur forfaitaire de la taxe d'aménagement.**
- **Fond de compensation de TVA = maintien des dépenses de fonctionnement (entretien des bâtiments publics et de la voirie, réseaux, fourniture de services informatiques) en plus des dépenses d'investissement (FCTVA = 16.404%)**

L'Investissement devra quant à lui être maîtrisé car :

- L'enveloppe DETR devrait rester en 2026 au niveau de celle de 2025
- LA DSIL pourrait être diminuée
- **Le montant des autorisations d'engagement pour le fonds vert serait de 837.5 millions d'euros en 2026 contre 1.15 milliard d'euros en 2025 et 2.25 milliards d'euros en 2024.**
- **L'effort demandé aux Collectivités est ramené à 2 milliards d'euros contre 5.4 milliards préalablement exprimé en 2025**

La situation financière des collectivités locale reste néanmoins tendue après deux années marquées par une baisse sensible de leurs marges de manœuvres. De plus, à la vue du contexte géopolitique actuel, les conditions économiques se dégradent et auront un impact fort sur les collectivités territoriales.

III / La situation de la commune :

En 2025, les efforts poursuivis, vont permettre d'obtenir **un résultat d'exercice excédentaire**.

La gestion des activités par service gestionnaire **permet de maîtriser les dépenses** au niveau du fonctionnement.

Le transfert de « l'extrascolaire » engagé en 2025, aura un impact budgétaire mesuré sur le Budget prévisionnel 2026 puisqu'une partie des charges va être transférée (4 mois) et les attributions de compensation versées par la CCPL seront également revues. Néanmoins en 2027, l'impact portera sur 12 mois.

La stabilisation des couts des fluides, ont permis de maîtriser les dépenses.

Au niveau culturel, une recette de 50 000€ sera notifiée courant 2026, recette qui est liée au dépôt du dossier de subvention au niveau du GAL. La temporalité dans le traitement du dossier engendre le décalage de cette recette même si la dépense a été honorée en 2025.

Cette année, les investissements ont été réalisés en partie. Les travaux de l'étang du moulin patron ayant été engagés mais tributaire du temps, de ce fait, ils n'ont pas été achevés en 2025. Aussi, les restes à réaliser pèseront dans l'élaboration du budget 2026.

Les résultats de l'exercice, prouvent une gestion rigoureuse du budget municipal avec le maintien d'un niveau d'endettement maîtrisé. Le budget stable, équilibré permet aux élus de continuer leurs actions

A savoir :

- Poursuivre la **Revitalisation du centre-ville** au travers de l'Opération de Revitalisation du Territoire en **réalisant des aménagements pérennes et végétalisés pour rendre le cadre de vie plus attrayant.**
- **Agir pour la sécurité des biens et des personnes**
- **Poursuivre ses actions de transition écologique**

Les orientations budgétaires 2026, sont **des orientations qui vont permettre d'achever les actions engagées en 2025. Les résultats positifs démontrent que la commune a retrouvé une capacité d'investissement qui pourra se traduire par la contractualisation d'emprunts à partir de 2027.**

ANALYSE RETROSPECTIVE 2023-2025

IV / LES SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION (L'EPARGNE)

Définitions :

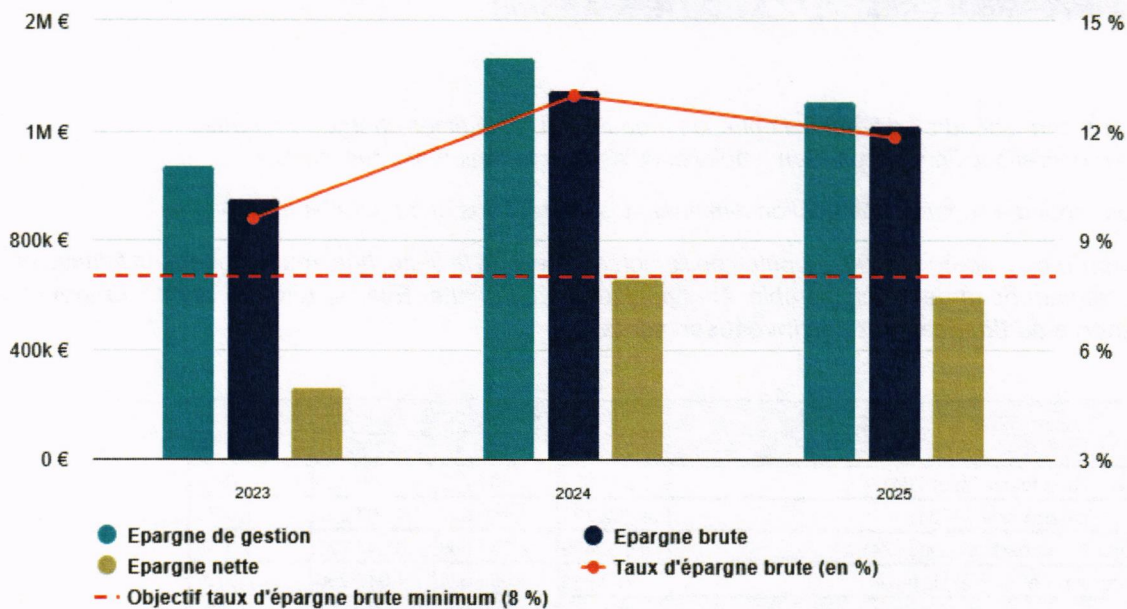
Epargne de gestion : correspond au différentiel entre les produits courants et les charges courantes, indépendamment des opérations financières. Son emploi est d'assurer le règlement des intérêts.

Epargne brute : correspond à l'épargne de gestion diminuée des intérêts dus et du résultat exceptionnel.

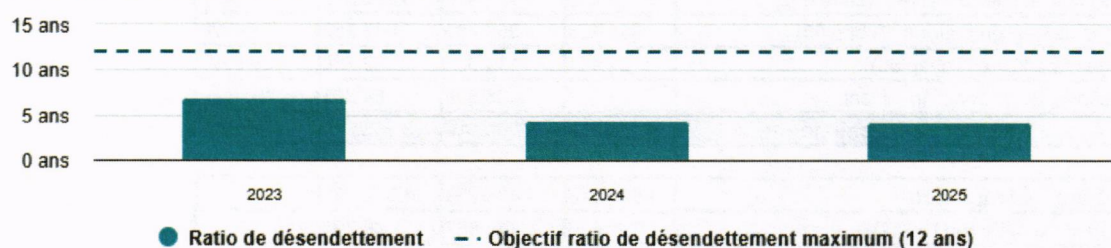
Epargne nette/disponible : L'épargne brute amputée de l'amortissement de la dette, hors réaménagement financé par emprunt et remboursement de la dette récupérable, est appelée épargne nette. **Elle représente la part disponible pouvant être consacrée au financement des investissements**

	Rétrospective			Evolution 2025/2024
	2023	2024	2025	
Impôts et taxes (sauf 731)	1 842 583	1 604 772	1 603 291	- 0,09%
Fiscalité locale (731)	4 702 731	4 960 623	4 907 936	- 1,06%
Dotations et participations (74)	2 682 499	2 937 668	3 043 720	3,61%
Autres recettes d'exploitation	753 614	1 094 671	1 017 236	- 7,07%
Total des recettes réelles de fonctionnement	9 981 426	10 597 733	10 572 183	- 0,24%
Charges à caractère général (chap 011)	2 992 575	3 063 318	2 970 260	- 3,04%
Charges de personnel et frais assimilés (chap 012)	5 019 413	4 967 449	5 065 872	1,98%
Autres charges de gestion courante (chap 65)	854 728	907 783	947 952	4,42%
Charges financières (chap 66)	121 441	113 031	83 760	- 25,89%
Autres dépenses de fonctionnement	25 237	28 836	64 831	
Total des dépenses réelles de fonctionnement	9 013 393	9 080 418	9 132 675	+0,57%
Epargne de gestion	1 076 646	1 468 250	1 312 751	
Intérêts de la dette (art 66111)	121 613	114 967	86 797	
Epargne brute	955 033	1 353 283	1 225 954	
Remboursement capital de la dette (chap 16 hors 166, 16449 et 1645)	690 859	693 831	634 636	
Epargne nette	264 174	659 452	591 318	
FCTVA (art 10222)	154 332	130 434	161 472	
Subventions (chap 13)	264 024	320 723	127 863	
Emprunts	0	0	0	
Autres recettes	24 428	36 705	7 808	
Total des recettes réelles d'investissement	442 785	487 862	297 143	
Sous-total dépenses d'équipement	924 766	1 049 591	629 867	
Autres investissements hors PPI	1 174	0	0	
Remboursement capital de la dette (chap 16 hors 166, 16449 et 1645)	690 859	693 831	634 636	
Autres dépenses d'investissement	0	0	105 000	
Capacité d'investissement résiduelle	0	0	0	
Total des dépenses réelles d'investissement	1 616 799	1 743 422	1 369 503	
Fonds de roulement en début d'exercice	1 877 300	1 671 320	1 932 582	
Résultat de l'exercice	- 205 981	261 755	367 147	
Fonds de roulement en fin d'exercice	1 671 319	1 932 582	2 299 729	
Capital Restant Dû cumulé au 01/01	7 258 944	6 568 084	5 874 253	
Capital Restant Dû cumulé au 31/12	6 568 084	5 874 253	5 239 617	

Les épargnes et Taux d'épargne brute



Ratio de désendettement



Les recettes entre 2024 et 2025 se stabilisent dans la globalité (-0.24%).

Quant aux dépenses, elles sont en légère augmentation (+ 0.57%). La diminution des charges à caractère général (- 3.04%) et des charges financières (- 25.89%) permettent de maîtriser l'impact de la dépense des charges de personnel (+1.98%), des autres charges de gestion courante (+4.42%) ainsi que les autres dépenses de fonctionnement (dotations aux provisions +68.53% et l'atténuation de produits + 91.51%).

Cet effort dans la maîtrise des charges à caractère général (chap.011) ainsi que la baisse des charges financières ont pour **effet de stabiliser l'épargne de gestion**.

Malgré une augmentation des dépenses de fonctionnement entre 2023 et 2025 (Charges de personnel), il est constaté **une épargne nette positive, qui diminue sensiblement en 2025**.

La capacité de désendettement en 2025 est de 4.3 ans. (Le seuil de vigilance s'établit à 12 ans). Il s'agit de l'encours de dette/épargne brute. Pour rappel, en 2023 ce ratio était de 6.9 ans.

De plus, le ratio annuités /recettes réelles de fonctionnement porte sur **6.82 %**, à savoir 6.82 % des recettes réelles sont consacrées au remboursement de la dette en intérêts et capital. On considère le ratio critique lorsque plus de 20 % des recettes sont consacrées au remboursement des annuités. (Pour rappel en 2023 = 8.14%, en 2024 = 7.63%)

V / EVOLUTION DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

	Libellé	CA 2023	CA 2024	CA 2025
011	Charges à caractère général	2 992 575	3 063 318	2 970 260
012	Charges de personnel	5 019 413	4 967 449	5 065 872
65	Autres charges de gestion	854 728	907 784	947 953
66	Charges financières	121 441	113 031	83 767
67	Charges exceptionnelles	131	93	12 887
68	Dotations aux provisions	0	13 500	22 752
014	Atténuation de produits	25 106	15 243	29 192
	Total	9 013 394	9 080 418	9 132 683

1) Les charges à caractère général (compte 011)

Les charges à caractère général évoluent en général en fonction des prix des matières premières, des denrées alimentaires et autres fournitures, mais également des contrats de maintenance.

Depuis plusieurs années, la collectivité maintient ses objectifs de diminution des charges de fonctionnement en adaptant le service rendu aux usagers mais en maintenant la qualité. La mise en place des services gestionnaires depuis 2023 permet un suivi plus affiné de la dépense, ainsi que la mise en place du service facturier (SFACT).

L'effort de maîtrise des charges à caractère général est poursuivi et la variation de ces charges porte sur -3.04 % en 2025 par rapport à 2024.

Les achats (chapitre 60), notamment les fluides, ont fortement diminué entre 2023 et 2024 (-212 172€) et entre 2024 et 2025 (-67 748€).

Par contre les services extérieurs (chapitre 61), notamment la restauration scolaire, la maintenance et les assurances, ont augmenté (+237 690€ entre 2023 et 2024 et +51 370€ entre 2024 et 2025)

Les autres chapitres restent stables.

2) Les charges de personnel et frais assimilés (compte 012)

L'effectif est composé au 1^{er} janvier 2026 de 96 agents titulaires contre 105 au 1^{er} janvier 2025 et 18 contractuels Ville contre 24 en 2025 soit un total de 114 agents à cela s'ajoute les 20 agents contractuels saisonniers pour l'ACM soit 134, et 8 contrats multiservices et 19 contrats CDG86.

En 2025, il y a eu 1 départ à la retraite.

Pour 2026, 2 départs en retraite et 1 agent en disponibilité sont comptabilisés mais il faudra tenir compte d'une demande de réintégration au 01/07/2026 suite à une disponibilité et à la reprise à mi-temps thérapeutique d'un autre agent depuis le 01/03/2026.

Pour 2026,

Les dépenses de personnel seront en augmentation de 7.85% :

Notamment dû à :

- L'évolution du taux de cotisation CNRACL : l'accroissement des cotisations des employeurs territoriaux par une augmentation de 4 points. Ce taux a été porté à 34.65% au 1^{er} janvier 2025 puis a été ajouté 3 points supplémentaires en 2026 pour le porter à **37.65%**.

L'augmentation sera progressive et de 4% tous les ans jusqu'en 2028 pour atteindre 12% au final soit **43.65% au 1 janvier 2028**.

- Le taux de cotisation maladie URSSAF (part employeur) n'a pas été abaissé mais stabilisé à **9.88%**

- Le taux de cotisation Vieillesse passe à **2.11%** au lieu de 2.02%

- Le taux Accident de Travail passe à **1.66%** au lieu de 1.72%

- **Une nouvelle taxe est applicable à la commune : La taxe Mobilité : 0.15%**

- **L'IRCANTEC est revalorisé pour :**

Tranche A : **4.27%** au lieu de 4.20%

Tranche B : **12.75%** au lieu 12.55%

- Participation employeur à Mutuelle santé et maintien de salaire

- La valorisation possible du SMIC en 2026 à +1.18% (donnée estimée par INSEE)

- L'impact du GVT (Glissement Vieillesse Technicité)

- Révision du RIFSEEP

- Plus de possibilité de passer des Contrats Aidés avec l'Etat qui a pour conséquence une absence de recettes et une augmentation du recours à l'emploi contractuel et ou autre organisme d'insertion.

La maîtrise des dépenses de charge de personnel est toujours un objectif pour l'année 2026, néanmoins l'augmentation des charges et l'absence de possibilité de passer des contrats aidés par l'Etat ne permettent pas de diminuer fortement la masse salariale, Le transfert de l'activité extrascolaire et périscolaire du mercredi permettra en 2027 d'amortir ces hausses successives.

Un point de vigilance est à noter sur le périscolaire (pause méridienne et garderie du matin et soir) où la réglementation à venir pourrait avoir un impact négatif si les quotas « Agents d'animation pour x enfants » devaient se durcir. Cela impliquerait pour la collectivité des recrutements supplémentaires.

3) Les atténuations de produits (compte 014)

Le dégrèvement de la taxe d'habitation sur les logements vacants augmente.
12 066€ en 2023, 14 243€ en 2024 et 29 192€ en 2025.

4) Les autres charges de gestion courante (compte 65)

Les charges de gestion courante comprennent essentiellement les indemnités des élus, les contributions au SDIS et au syndicat Energie Vienne, la subvention à l'OGEC, les subventions versées pour le CCAS et le cinéma ainsi que les subventions aux associations.

Concernant la contribution au SDIS, une augmentation de 5.62% a été constatée en 2025.
En 2025, la contribution au SDIS a été de 146 733.22€.

En 2026, cette contribution s'élèvera à 150 171.10€, soit **2.34 %** d'augmentation.

Concernant le versement des subventions aux associations, il a fait l'objet d'une adaptation en fonction des activités exercées, ou non, par les associations. Le montant global versé en 2025 a été de **76 892 €**. En 2026, il est prévu de verser **78 500€**

La politique de la Commune reste axée sur le développement des associations au travers de la mise à disposition de matériel et de personnel communal pour aider les associations dans la conduite de leurs manifestations. De plus, les équipements liés à leur activité sont mis gracieusement à disposition des associations. Une politique de location de salle a été instituée, associée à une politique tarifaire de location au bout de la 2^{ème} location.

Ce point fait toujours l'objet des priorités politiques et pour cela la commune s'appuie sur **le service vie associative et Événementiel**, guichet unique pour faciliter la vie des associations.

5) Les charges d'intérêts de la dette (compte 66)

Les charges financières (remboursement des intérêts d'emprunts) diminuent à partir de 2025. La volonté de la Commune de ne pas emprunter depuis 2022 ne va pas entraîner de charges supplémentaires sur ce poste.

Il est précisé que **6.82%** des recettes réelles de fonctionnement sont consacrées au remboursement de la dette (capital + intérêts).

6) Les charges exceptionnelles (compte 67)

Les charges exceptionnelles concernent des régularisations suite à des annulations de recettes.

7) Provisions pour risques (compte 68)

Pour 2024, une provision pour contentieux a été inscrite à hauteur de 3 500€ et un versement à hauteur de 2 000€ a été fait. Les contentieux engagés en 2025 étant toujours en cours, il conviendra de prévoir une somme avoisinant les 20 000€ en 2026.

VI/ EVOLUTION DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

	Libellé	CA 2023	CA 2024	CA 2025
70	Vente de produits	556 409	612 981	533 639
73	Impôts et taxes	6 545 314	6 564 902	6 514 323
74	Subventions d'exploitation	2 682 499	2 937 668	3 043 720
75	Autres produits de gestion	87 782	93 124	172 197
76	Produits financiers	61	76	73
77	Produits exceptionnels (Hors cessions pour 2026)	41 636	196 149	215 084
78	Reprise sur provisions	0	10 258	13 500
013	Atténuation de charges	67 725	182 084	82 744
	Total	9 981 426	10 597 242	10 575 280

1) Produits des services et du domaine (compte 70)

Les produits des services restent relativement stables.

Il est précisé que les tarifs de prestations exercées par la ville pour « le compte de » ont été révisés afin de tenir compte du contexte économique (facture énergétique et hausse salariale). De plus, la politique tarifaire des locations de salle et autres matériels a été révisée et maintenue en 2026.

2) Impôts et taxes (compte 73)

Depuis la loi n°2017-1837 de finances pour 2018 du 30 décembre 2017, les valeurs locatives cadastrales sont revalorisées chaque année au moyen d'un coefficient forfaitaire qui tient compte de l'indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH) publié par l'INSEE au mois de novembre précédent la taxation.

En 2026, compte tenu de la valeur de l'IPCH constatée en novembre 2025, le coefficient de revalorisation est fixé à 1,008, soit une **augmentation forfaitaire de 0.8 %** (contre 3.9% en 2024 et 1.7% en 2025) de la base de calcul des propriétés bâties (hors locaux professionnels) et non bâties. La taxe d'enlèvement des ordures ménagères est impactée de la même façon.

Pour ce qui est de la fiscalité :

	Bases 2025 (Etat 1288M) (+1,7%)	Taux 2025 +0%	Produits 2025	Bases 2026 prévisionnelles (+0,8%)*	Taux 2026 (+0%)	Produits 2026	Bases 2026 prévisionnelles (+0,8%)*	Taux 2026 (+0,5%)	Produits 2026	Bases 2026 prévisionnelles (+0,8%)*	Taux 2026 (+1%)	Produits 2026	Bases 2026 prévisionnelles (+0,8%)*	Taux 2026 (+1,5%)	Produits 2026
Taxe d'habitation résidences secondaires	498 597	26,17%	130 483	633 200	26,17%	165 708	633 200	26,30%	166 532	633 200	26,43%	167 355	633 200	26,56%	168 178
Taxe habitation logements vacants	261 863	26,17%	68 530		26,17%			26,30%			26,43%			26,56%	
	760 460		199 013	633 200		165 708	633 200		166 532	633 200		167 355	633 200		168 178
Foncier bâti (TFPB)	8 571 853	40,46%	3 470 826	8 641 000	40,46%	3 496 149	8 641 000	40,86%	3 513 431	8 641 000	40,86%	3 530 713	8 641 000	41,06%	3 547 995
Compensation (coeff correcteur)			755 359			760 953			760 953			760 953			760 953
Foncier non bâti (TFPNB)	185 895	50,44%	93 765	187 200	50,44%	94 424	187 200	50,89%	94 892	187 200	50,94%	95 360	187 200	51,19%	95 828
TOTAL produit fiscal attendu			4 518 963			4 517 234			4 535 807			4 554 380			4 572 953
Produit supplémentaire sur l'année									18 573			37 146			55 719
Produit supplémentaire par rapport à N-1						-1 729			16 844			35 417			53 990

* Revalorisation des bases 0,8% Etat 1259

Pour 2026, malgré l'augmentation des bases fiscales (+ 0,8%), la commune peut espérer un produit de **4 517 234€**, soit une légère diminution de **1 729€** et ce, **sans prévision d'augmentation du taux d'imposition**.

Si les bases sur le foncier bâti et non bâti augmentent de 0,8%, ce n'est pas le cas pour les bases des taxes d'habitation. Au contraire, les bases sur les taxes d'habitation diminuent de 127 260€.

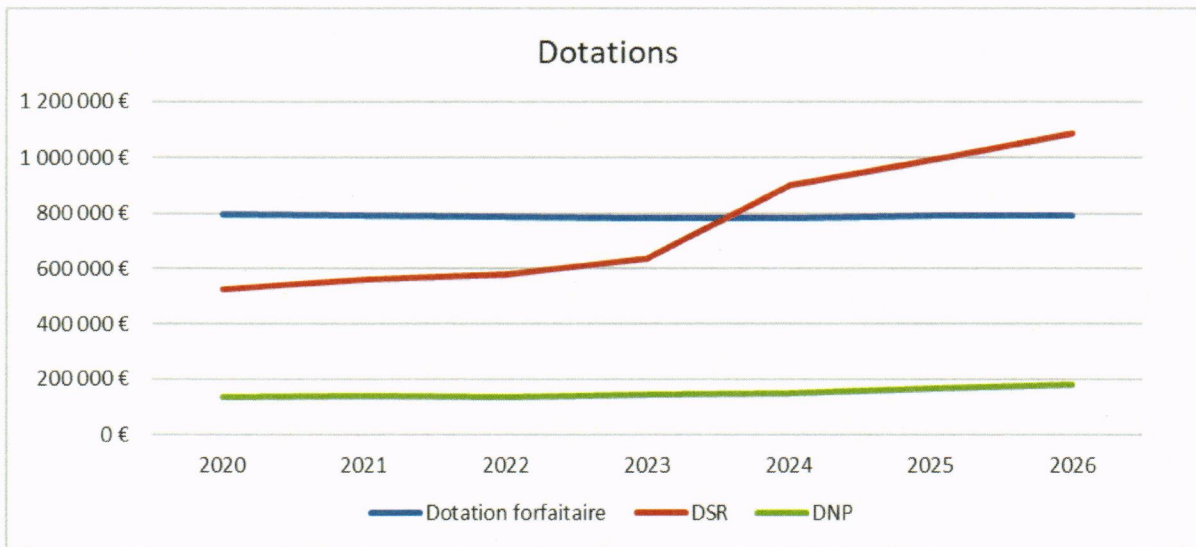
Même si l'effet du coefficient correcteur augmente de 5 594€, cela ne suffit pas à obtenir une augmentation du produit fiscal par rapport à 2025.

3) Dotations et participations (compte 74)

	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Dotation forfaitaire	797 124 €	791 172 €	786 711 €	785 780,00 €	785 388 €	791 986 €	794 412 €
DSR	523 289 €	557 290 €	578 386 €	636 892,00 €	901 772 €	991 137 €	1 085 076 €
DNP	131 362 €	137 074 €	132 092 €	143 186,00 €	148 208 €	162 615 €	176 907 €
Total	1 451 775 €	1 485 536 €	1 497 189 €	1 565 858 €	1 835 368 €	1 945 738 €	2 056 395 €

La Dotation Sociale Rurale (DSR) est composée de trois fractions : DSR Centre bourg, DSR de péréquation et une DSR cible.

En 2025, la commune de Loudun était éligible à la DSR cible pour un montant de 216 952€, et semblerait toujours éligible à la DSR Cible en 2026.



Il est espéré une légère augmentation des dotations, situation peu satisfaisante du fait de l'augmentation des charges de fonctionnement et du contexte géopolitique actuel.

4) Atténuations de charges (compte 013)

En 2026, l'atténuation des charges ne sera pas en augmentation car il n'est pas espéré de remboursement sur la consommation de gaz et électrique, du fait des réajustements faits en 2024 et du changement de fournisseur.

5) Autres produits de gestion courante (compte 75)

Ce chapitre comporte essentiellement les revenus des immeubles, comme le loyer de la gendarmerie, les loyers des boutiques éphémères, le centre équestre ainsi que la location des salles des fêtes.

Les remboursements d'Eaux de Vienne (créances irrécouvrables) seront à la baisse.

En 2025, il est à noter le reversement de 50 000€ de l'excédent du budget lotissement Mazault.

6) Produits financiers (compte 76)

Ce chapitre comporte les intérêts de parts sociales du Crédit agricole.

7)Produits exceptionnels (compte77)

Ce chapitre comporte des cessions, des remboursements et des régularisations.

L'année 2025, a été marquée par la cession de l'immeuble de l'ilot des marchands.

Il est prévu en 2026 la cession d'emprise à des particuliers et l'emprise de la future caserne de gendarmerie se fera en 2026 ou 2027, selon l'avancée du dossier.

VII / STRUCTURE DE LA DETTE

Synthèse de la dette au 01/01/2026

Capital restant dû (CRD)	Taux moyen (ExEx,Annuel)	Durée de vie résiduelle	Durée de vie moyenne	Nombre de lignes
5 346 135 €	1,46%	10 ans et 2 mois	5 ans et 4 mois	18

LEXIQUE:

Durée de vie moyenne

Il s'agit de la vitesse moyenne de remboursement du prêt (exprimée en année). La durée de vie moyenne est la durée nécessaire pour rembourser la moitié du capital restant dû d'une dette, compte tenu de son amortissement. La DVM = somme des $(Ci \times i)$ / somme des Ci où : Ci représente le capital amorti la i-ème année.

Durée de vie résiduelle

La durée de vie résiduelle (exprimée en années) est la durée restant avant l'extinction totale de la dette ou d'un emprunt

Dettes par nature

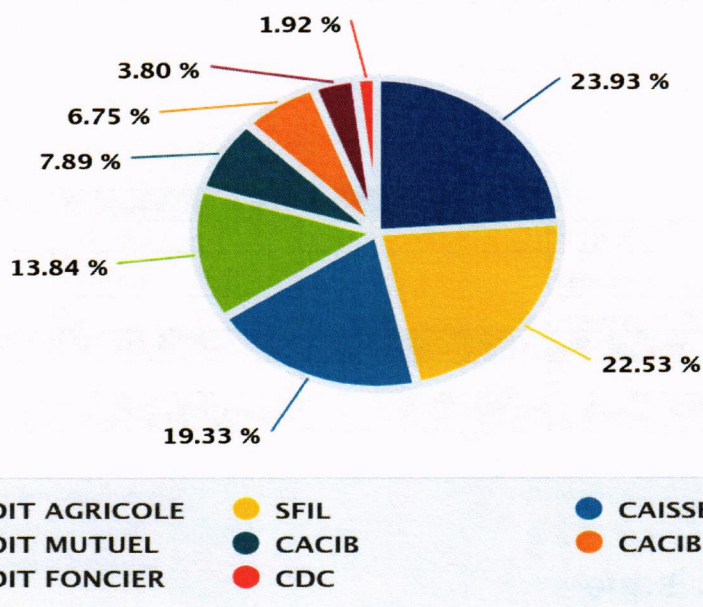
	Nombre de lignes	Capital restant dû (CRD)	Taux moyen
Emprunts	17	4 985 117 €	1,35%
Revolving non consolidés	1	361 018 €	2,97%
Revolving consolidés		0 €	0,00%
Total dette	18	5 346 135 €	1,46%
Total dette + disponible		5 346 135 €	

Dettes par type de risque

Type	Encours	% d'exposition	Taux moyen (ExEx,Annuel)
Fixe	4 563 450 €	85,36%	1,19%
Variable	782 685 €	14,64%	3,07%
Ensemble des risques	5 346 135 €	100,00%	1,46%

Dette par prêteur

Prêteur	CRD	% du CRD
CREDIT AGRICOLE	1 279 442 €	23,93%
SFIL CAFFIL	1 204 747 €	22,53%
CAISSE D'EPARGNE	1 033 383 €	19,33%
CREDIT MUTUEL	739 805 €	13,84%
CREDIT AGRICOLE CORPORATE AND INVESTMENT BANK	421 667 €	7,89%
CACIB ex BFT CREDIT AGRICOLE	361 018 €	6,75%
CREDIT FONCIER DE FRANCE	203 198 €	3,80%
CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	102 876 €	1,92%
Ensemble des prêteurs	5 346 135 €	100,00%



Dette par année

	2026	2027	2028	2029	2030	2035
Encours moyen	5 043 849,90 €	4 411 953,41 €	3 772 120,38 €	3 143 276,46 €	2 572 999,70 €	999 659,81 €
Capital payé sur la période	627 295,63 €	635 096,60 €	643 814,88 €	610 684,19 €	557 919,93 €	244 725,55 €
Intérêts payés sur la période	76 276,94 €	66 651,93 €	55 087,30 €	43 238,00 €	31 353,72 €	10 465,83 €
Taux moyen sur la période	1,46%	1,45%	1,38%	1,28%	1,18%	1,01%

En 2024, 2 emprunts échus

En 2025, 4 emprunts échus.

Pour 2026, 1 emprunt à échoir.

VIII/ Les budgets annexes

Le budget Cinéma Cornay

Evolution des dépenses et des recettes

CHAPITRES		DEPENSES				CHAPITRES		RECETTES			
N°	LIBELLE	CA 2023	CA 2024	CA 2025	Variation en %	N°	LIBELLE	CA 2023	CA 2024	CA 2025	Variation en %
011	Charges à caractère général	94 115,69	91 875,35	78 286,75	-14,79	70	Ventes de produits	87 033,25	94 936,95	73 732,30	-22,34
012	Charges de Personnel	71 859,88	83 926,87	84 914,53	1,18	74	Subventions Exploitations	65 073,72	126 175,74	84 679,24	-32,89
65	Autres Charges de gestion	3,00	2,30	0,00	-100,00	75	Autres produits de gestion	672,50	756,39	1 200,16	58,67
66	Charges Financieres	895,61	379,91	11,66	-96,93	77	Produits Exceptionnels	60,82	0,00	734,75	
67	Charges Exceptionnelles	0,00	70,24	0,00	-100,00						
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00		002	Excédent Antérieur Reporté				
014	Rabais Ristournes Remises					013	Atténuations de charges		25,00	15,00	
	Opérations d'ordre						Opérations d'ordre				
023	Virement Section invest Capital					72	Production Immobilisée				
						77	Produits Exceptionnels				
68	Dotations aux amortissements	7 673,02	1 381,74	937,07	0,00						
	TOTAL	174 547,20	177 636,41	164 150,01			TOTAL	152 840,29	221 894,08	160 361,45	
							Excédent de l'exercice	-21 706,91	44 257,67	-3 788,56	
							Excédent reporté N-1	4 632,52	-17 074,39	12 420,16	
							Virement Section investissemnt N+1		14 763,12	2 398,79	
							EXCEDENT A REPORTER N+1	-17 074,39	12 420,16	6 232,81	

En 2025, le chapitre 011 présente une baisse de **-14.79%** due à la maîtrise des fluides et une diminution de 26.63% des locations de films est à noter par rapport à 2024. La diminution des entrées (chapitre 70) est significative. En 2024 la subvention avait été doublée passant de 60 000€ à 120 000€ pour diminuer en 2025 à 77 000€.

Les budgets Lotissements

BUDGET Lotissement de la Route de Mazault

Il reste 2 parcelles à vendre sur le budget du lotissement Mazault.

Ce budget est excédentaire d'environ 85 000€.

En 2025 un excédent d'un montant de 50 000€ a été versé au budget de la ville.

BUDGET Lotissement de la casse au ruisseau

La tranche 1 est achevée et toutes les parcelles ont été cédées.

La tranche 2 est en cours de commercialisation.

Ce budget est déficitaire d'environ 87 500€.

En 2025, le lot 26 a été vendu.

Il reste en 2026, 3 parcelles à vendre sur les 15 viabilisées.

LES ORIENTATIONS POUR LA CONSTRUCTION DU BUDGET 2026

IX/ HYPOTHESES D'EVOLUTION DES DEPENSES ET RECETTES COURANTES POUR 2026

	CA 2023	CA 2024	Evolution %	CA 2025	Evolution %	BP 2026	Evolution %		
011	Charges à caractère général	2 992 575	3 063 318	2,36	2 970 260	-3,04	3 683 403	24,01	Augmentation fluides +7,46% et carburant +9,84% Plan communal de sauvegarde Prévisions pour litiges Etude faisabilité Terrena Frais de gardiennage en hausse
012	Charges de personnel	5 019 413	4 967 449	-1,04	5 065 872	1,98	5 463 336	7,85	
014	Atténuations de produits (dégrèvement taxes habitation)	25 106	15 243	-39,29	29 192	91,51	30 580	4,75	Augmentation cotisations CNRACL et URSSAF
65	Autres charges de gestion courante (indemnités élus, subventions SDIS, participation Energie OGEC, CCAS, Cinéma + subventions associations)	854 728	907 783	6,21	947 953	4,42	1 049 501	10,71	OPARHU et ORT Contribution Energies Vienne +10,7% Subvention cinéma +9% Abonmt messagerie office 365
66	Charges financières (intérêts d'emprunts y compris ICNE)	121 440	113 031	-6,92	83 768	-25,89	76 000	-9,27	AC en moins suite transfert compétence extrascolaire, Foire expo
67/68	Dotations aux provisions	131	13 593		35 639		23 368	-34,43	
Total des dépenses de gestion courante		9 013 393	9 080 418	0,74	9 132 684	0,58	10 326 188	13,07	Participation de la CAF en moins pour l'extrascolaire Accompagnement SP Pte enf en moins DCRTP en moins
73	Impôts et taxes	6 545 313	6 564 902	0,30	6 514 323	-0,77	6 304 318	-3,22	Aides CAE en moins Remboursement gaz et élec en moins
74	Dotations et subventions	2 682 499	2 937 668	9,51	3 043 720	3,61	2 886 654	-5,16	
013	Atténuations de charges	67 725	182 084	168,86	82 744	-54,56	22 000	-73,41	Restauration scolaire en plus 4 mois d'extrascolaire en moins
70	Ventes de produits	556 409	612 981	10,17	533 639	-12,94	550 450	3,15	
75	Autres produits de gestion	87 783	93 124	6,08	172 197	84,91	87 699	-49,07	Cessions inscrites au 024 en investissement n'apparaissent pas au budget mais seront inscrites au CA.
76/77/78	Autres produits	41 697	206 482	395,20	228 657	10,74	23 931	-89,53	
Total des recettes de gestion courante		9 981 427	10 597 241	6,17	10 575 280	-0,21	9 875 052	-6,62	
		968 034	1 516 823		1 442 596				

X/ PROGRAMMATION PLURIANUELLE DES INVESTISSEMENTS

L'année 2026 est à nouveau marquée par la volonté politique **de ne pas faire d'emprunt** afin de respecter l'engagement pris lors du vote du budget primitif de 2021 et répondre à une des recommandations de la Chambre Régionale des comptes.

Néanmoins, la Collectivité va poursuivre notamment, les programmes d'investissements lancés, à savoir :

Politique Revitalisation du Centre-ville :

Le programme de soutien à la rénovation des façades se poursuit au travers de la convention signée avec la fondation du patrimoine, mais surtout au travers **de l'OPAH-RU**.

Ce programme a été engagé par la CCPL sur le territoire, et la Ville contribuera cette année encore à hauteur d'un peu plus de 50 000€ (répartis en investissement et en fonctionnement). Ce dispositif est destiné à remettre sur le marché des logements vacants ou de permettre à certains propriétaires de faire des travaux d'amélioration de l'habitat afin de ne plus avoir d'habitats indignes sur le marché de la location. A ce jour, **108 contacts pour 97 logements visités** et 16 dossiers ont fait l'objet d'un dépôt de **demande de subvention comprenant 22 logements** tous propriétaires confondus.

De plus, le programme de **réhabilitation de l'îlot de la Rue des Marchands se poursuit**. La démolition est en cours par le promoteur privé.

Enfin, la poursuite du plan d'actions de l'ORT permettra de lancer des aménagements en cœur de ville ainsi que l'élaboration d'un plan de circulation dans le cadre du plan AVELO3 dont la commune est lauréate.

Politique Environnementale :

Les travaux sur le secteur de l'étang du Moulin Patron ont démarré. Ce projet engagé financièrement en 2025, sera achevé en 2026.

Politique Transition écologique :

La commune va poursuivre son programme d'actions lié à la transition énergétique. Ce programme a pour but de réduire son empreinte carbone mais également de réaliser des économies.

Le service patrimoine bâti poursuit la tournée de relevé des compteurs de fluides, cela permet de réagir rapidement à toute anomalie détectée et ainsi d'en réduire ladite consommation.

La collectivité poursuivra son programme d'installation de télégestion au sein des bâtiments communaux et plus précisément ceux qui sont le plus énergivores comme le groupe T. RENAUDOT avec pour objectifs de :

- ✓ Réguler les températures par le biais des abaissements sur les temps non occupés ;
- ✓ Réduire la facture énergétique

Enfin, le remplacement des ampoules énergivores par des LED dans le parc lumineux d'éclairage public est un programme qui a débuté en 2026.

Le programme de remplacement des ampoules dans les bâtiments par des ampoules LED va se poursuivre au sein des bâtiments.

Politique Sécuritaire :

Dans le cadre de sa politique de préservation et d'amélioration du cadre de vie, pour prévenir les atteintes à l'ordre public dans tous ses versants (tranquillité, sécurité, salubrité publique), la municipalité de Loudun a déployé en 2023 la première tranche du dispositif de la vidéoprotection (cœur du système et un mat),

La seconde phase de travaux du programme pluriannuel a été déployée en 2024 et 2025. Pour 2026, la 4^{ème} phase concernera la mise en place de nouvelles caméras afin de sécuriser les établissements scolaires.

Ce projet est finançable à hauteur de 40% du HT, au titre de la DETR 2026.

Politique Travaux Régie :

Depuis plusieurs années ce poste avait fait l'objet d'une diminution afin de moins monopoliser le personnel sur ces travaux et permettre ainsi de faire des travaux d'entretien courant.

En 2025, la commune a réalisé **92 629.82€** de travaux en régie et il est prévu de poursuivre en 2026.

- Les dépenses prévues au PPI

Programmes	2026	2027	Observations
Remboursement capital d'emprunts	620 000	620 644	
Fonds-façades / Fondation patrimoine	10 000	10 000	
OPAH-RU (prime vacance et aide façade)	32 500	32 500	
Vidéoprotection	39 127	140 000	
Réserves Foncières	20 000	20 000	
Bassin orage les chevaux blancs			
Travaux effectués d'office (immeubles en péril)	57 900		Travaux place Ste Croix (28 400€) Travaux rue du Martray (29 500€)
Créer un nouvel espace de vie devant la mairie	0		
Signalétique relais info services en cv			
Aménagement rue porte chinon	65 000		
Reconfigurer les espaces de circulation et végétalisation		50 000	
Signalétique et mise en valeur parcours interet		25 000	Etude (2027)
Plan de circulation	36 000		AVELO (2025)
Rénovation murs	69 700		Mur vélodrome (Kiosque) 34700€ et Mur Parc Capucins 35 000€
Programme voirie	150 000	150 000	voirie ou travaux cité de la grange
Eclairage public		109 657	participation Energie Vienne
Travaux pluvial	20 000	100 000	
Remplacement des fenêtres de l'Hotel de ville (1ère tranche)		30 000	programme jusqu'en 2028 1 650 000€
Couverture Eglise St Pierre	70 000		
Ecole J.PREVERT	15 000		Portail et visiophone
Cour école chat botté		60 000	Renaturation cour
Musée charbonneau lassay		25 000	
Tribune rugby	120 000		tribune et déplacement main courante
Couverture maison petite enfance		60 000	
Gymnase Petit Colas	18 000		Monte escalier PMR
Gymnase TURSINI			
Autres investissements (tous services confondus)	256 993		
Travaux Régie	100 000	100 000	
Sous-total	980 220	812 157	
Avec le remboursement capital emprunt et travaux regie	1 700 220	1 532 801	
Restes à réaliser	561 266		
TOTAL	2 261 486	1 532 801	

- Le financement du PPI

Programmes	2026	2027	Observations
FCTVA	103 323	90 000	
SUBVENTIONS	124 042	100 000	
Participation	17 500		Participation Club rugby
Taxe aménagement	7 000	5 000	
Immeubles en péril	57 900		
Amortissements	800 000	800 000	
1068 Excédent de fonctionnement	413 452		
Prélèvement / Fonctionnement	800 000	800 000	
CESSIONS (024)	39 000	100 000	terrain M. DAVID 20 000 et HV 100 000, tracteur 17 000 et autres cessions 2 000
Em prunts	0		
Total	2 362 217	1 895 000	
Restes à réaliser	209 659		
TOTAL	2 571 876	1 895 000	
Solde	310 390	362 199	

En synthèse :

Le rapport d'orientation budgétaire pour l'année 2026 confirme la solidité de la situation financière de la commune. Le résultat excédentaire enregistré traduit la rigueur et le sens des responsabilités qui guident l'action municipale dans la gestion des finances publiques.

Dans un contexte économique incertain et marqué par des tensions géopolitiques qui pèsent sur les équilibres financiers, la commune entend poursuivre une gestion prudente et responsable. Des choix d'investissement devront être opérés avec discernement afin de concentrer les moyens sur les projets les plus utiles et les plus structurants pour la commune.

L'ambition de la municipalité demeure claire : répondre aux attentes et aux besoins des habitants, maintenir un niveau d'équipements de qualité, renforcer l'attractivité et le dynamisme de la ville, tout en veillant à préserver les équilibres budgétaires, à maîtriser l'endettement et à contenir les charges de fonctionnement.

Les orientations budgétaires pour 2026 s'inscrivent ainsi dans une trajectoire de gestion responsable et de développement équilibré, au service de l'intérêt général et de l'avenir de la commune.